

DOCUMENT BILAN

PROJET : COORDINATION DES CANDIDATURES EN DU PASSERELLE D'ÎLE-DE-FRANCE

PARTIE 1 : EXPLICATION DU PROJET ET BILAN 2023-2024

*Rédigé par le Réseau MEnS avec l'aide de **Jean-Noël Senne** (maître de conférence en économie à l'Université Paris Saclay et coordinateur du DU Passerelle de la même université) et **Mélanie Le Guen**, (ex-chargée de mission DU Passerelle à l'Université Paris Dauphine - PSL).*

Nous remercions l'ensemble des établissements et partenaires pour leur engagement dans la mise en oeuvre de ce projet.

SOMMAIRE

PARTIE 1 : EXPLICATION DU PROJET ET BILAN 2023-2024

1 LE PROJET page 1

- HISTORIQUE ET BESOINS
- PARTENAIRES ET ÉLABORATION DU PROJET
- CALENDRIER
- OUTILS ET CANAUX DE COMMUNICATION

2 BILAN DU TRAITEMENT DES CANDIDATURES page 5

- CANDIDATURES IRRECEVABLES, VOEUX ET CONVOCATIONS
- TAUX D'ADMISSIONS ET DE REFUS

3 LIMITES ET PERSPECTIVES page 7

4 ÉQUIPES MOBILISÉES ET COÛTS page 8

5 LA PAROLE AUX ÉTABLISSEMENTS page 9

6 CONCLUSION page 10

1 Le projet



Historique et besoins

Parmi les 44 DU Passerelle* réparties sur l'ensemble du territoire national, l'Île-de-France en accueille 14, ce qui en fait la région la plus représentée. Cela se traduit par un nombre annuel de candidatures supérieur à celui des autres régions.

Jusqu'à la rentrée 2023, chaque établissement francilien sélectionnait ses candidat.e.s selon sa propre procédure entraînant plusieurs **difficultés** :

Pour les établissements

- Un **nombre très important de candidatures** et **peu de personnels** pour les évaluer (jusqu'à 300 candidatures pour une trentaine de places pour certains établissements).
- Les candidat.e.s envoyaient leur candidature dans plusieurs établissements, il était alors impossible d'évaluer le nombre réel et annuel de candidat.e.s en formation Passerelle dans la région. Beaucoup étaient accepté.e.s dans plusieurs formations Passerelle en même temps, conduisant donc à un **nombre important et fluctuant de désistements**.
- **Non-cohérence** des projet académique des candidats aux filières disponibles dans les licences-masters-doctorats (LMD) de chaque établissement. Il était ainsi plus difficile d'accompagner les étudiants dans leur **voeux d'orientation** après la formation Passerelle.

Pour les candidat.e.s et leurs accompagnant.e.s

Il était compliqué de suivre les **multiples critères, procédures et périodes de candidature** de chaque établissement.

Par manque de temps des établissements, la majorité des candidat.e.s restaient **sans réponse** du statut de leur dossier ou sans explication de refus.

→ Ce flou général demandait un accompagnement de la part des associations beaucoup plus important et causait une **lourdeur administrative**.

→ Il était donc devenu nécessaire de se coordonner entre acteur.ices afin de réduire la charge de travail et rendre la procédure plus accessible pour les personnes exilées.



Le **DU Passerelle** est un dispositif mêlant apprentissage de la langue française et accompagnement pour la reprise d'étude dans l'un des établissements de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR). L'habilitation permet aux étudiant.e.s éligibles de faire une demande de bourse sur critères sociaux du CROUS.

Établissements participants

11 des 14 DU Passerelle en Île-de-France ont rejoint le projet pour l'année 2023



Élaboration du projet

Discuté entre quelques établissements franciliens depuis plusieurs années, le projet a été modélisé par l'équipe du Réseau MEnS entre décembre 2022 et avril 2023 puis **lancé en mai 2023** pour l'année universitaire 2023-2024.



- Réunions avec les établissements franciliens pour faire un état des lieux des procédures actuelles, des difficultés rencontrées et des besoins.
- Réunions inter-associatives avec **UniR** et l'Union des Étudiants Exilés (UEE) afin de s'assurer de la prise en compte des besoins des étudiant.e.s exilé.e.s sur la conception et la mise en place de la procédure.



Cette coordination a aboutit à :

- Un formulaire de candidature unique centralisé sur une plateforme.
- Un calendrier commun de réception et d'évaluation des candidatures.
- Une hotline mail pour répondre aux questions des candidat.e.s.

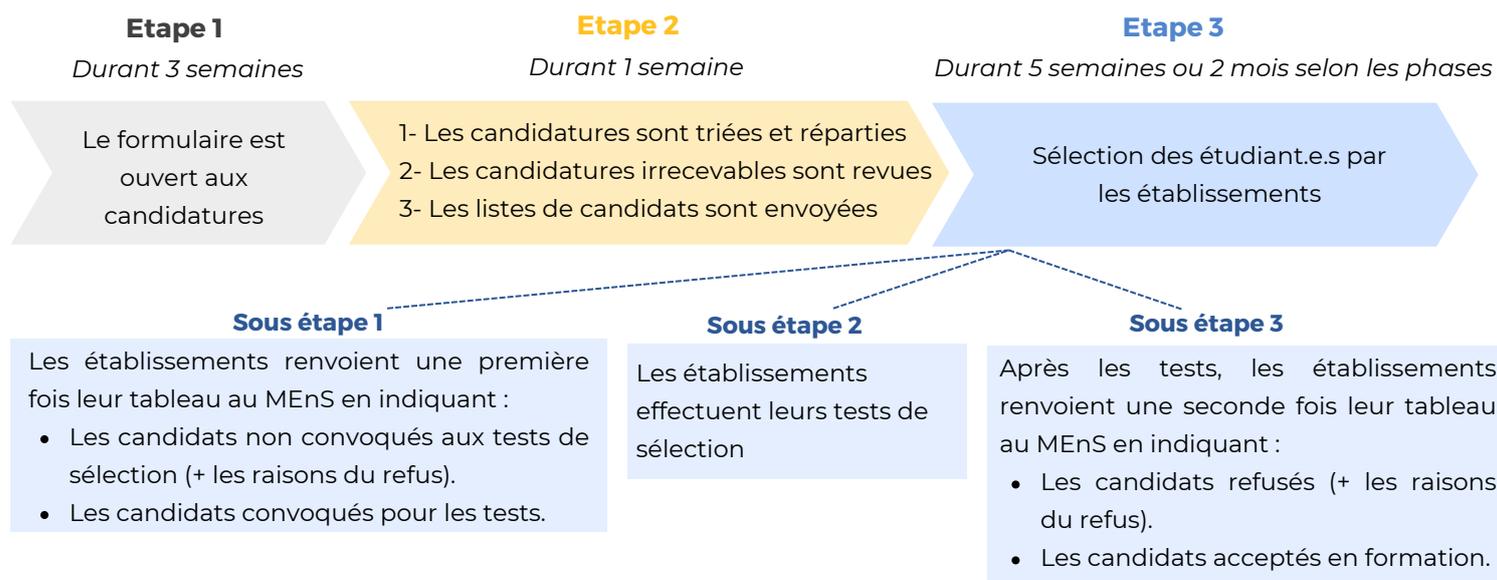


Documents produits

- **2 documents explicatifs pour les candidat.e.s** : Le premier reprend l'ensemble des informations sur les formations Passerelle, et le second explique la procédure et renvoi vers les associations à solliciter en cas de besoin.
- Un guide pour les partenaires détaillant chaque étape de la procédure ([ici](#)).



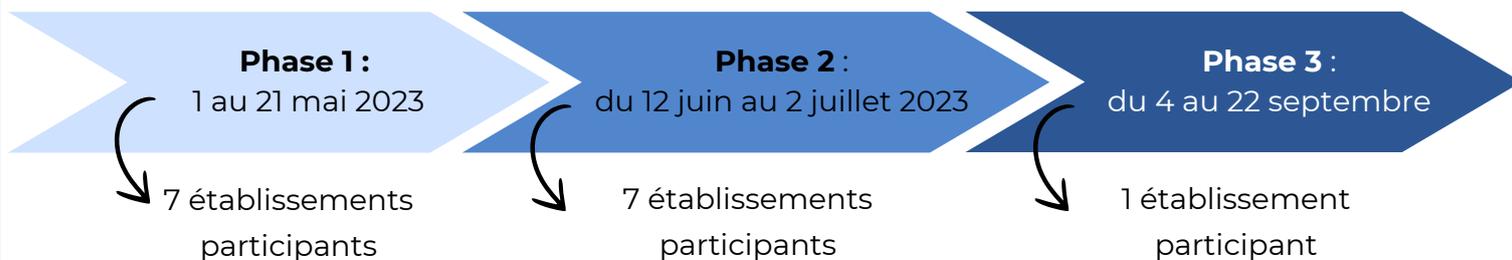
Calendrier



Et après ? À la phase suivante, le MEnS ré-intègre à la liste générale les candidat.e.s non retenus : ils seront ré-évalués à la phase suivante. À savoir : les raisons de refus indiquées par les établissements permettent au MEnS de replacer les candidat.e.s à un établissement cohérent.

1 Soumission des candidatures

Chaque établissement s'est positionné sur une des trois phases de candidature. À la phase suivante, si l'un d'entre eux avait finalement besoin de candidat.e.s supplémentaires, il pouvait se positionner à nouveau.



2 Traitement et envoi des candidatures

Entre deux phases l'accès au formulaire a été fermé. Cette période permettait de traiter et répartir les candidat.e.s aux établissements positionnés. Après réception de leur liste de candidat.e.s, chaque établissement déterminait ensuite celle.ux qu'il souhaitait pré-sélectionner pour un test/entretien.

3 Sélection des candidat.e.s

Les établissements réalisaient ensuite leurs tests de langue et entretiens avec les candidat.e.s présélectionné.e.s. Après communication de leurs choix au MEnS, des notifications étaient envoyées aux candidat.e.s sur l'état de leur dossier : en cas de refus, le dossier était remis sur liste d'attente.



1 La gestion d'une adresse email dédiée



L'adresse email **du.passerelle.idf@gmail.com** a été ouverte et gérée par le MEnS, UniR et l'UEE du 2 mai 2023 au 5 février 2024 pour répondre aux questions des candidat.e.s.



Les périodes les plus denses étaient les mois de juin/juillet/août à cause de l'écart de temps entre le dépôt des candidatures et la présélection par les établissements.

297 mails reçus et traités.

Les principales questions

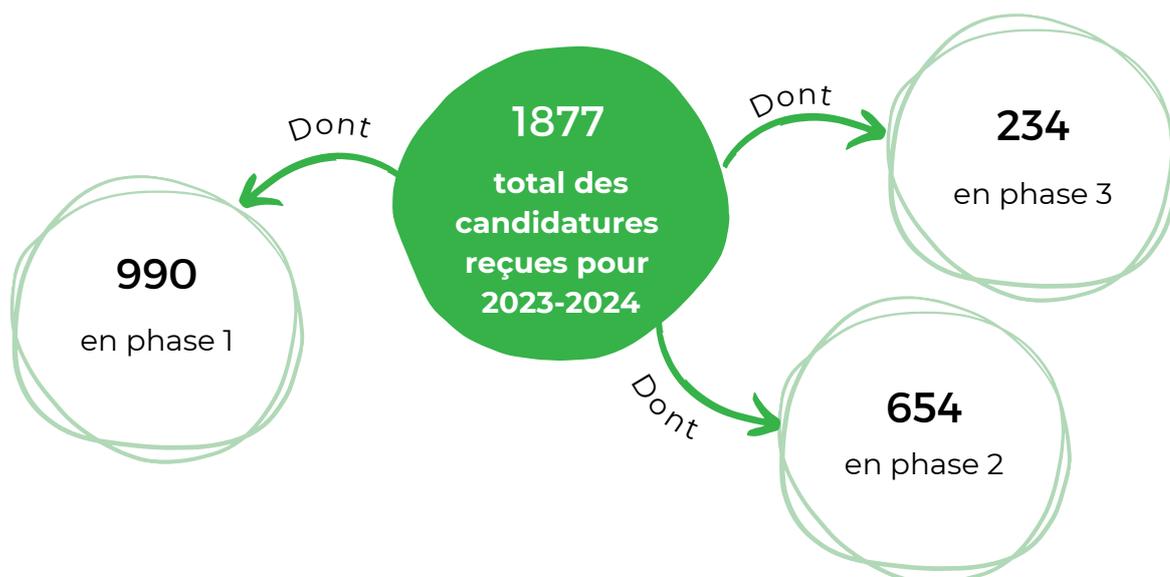


- Quand aurai-je un retour sur le statut de ma candidature ?
- Pouvez-vous me rappeler mon ordre de vœux d'établissements ?
- Puis-je changer les vœux d'établissements que j'ai formulés ?
- Pouvez-vous me confirmer que ma candidature a bien été prise en compte ?
- Comment puis-je candidater à une bourse / un logement ?

2 Les notifications envoyées aux candidat.e.s

Notification	À qui ?	Quand ?
Réception du formulaire : confirmation, rappel des dates et numéro de dossier	Tous.les candidat.e.s	À l'envoi du formulaire d'un.e candidat.e.s
Candidature irrecevable : informer de la raison d'irrecevabilité et réorienter	Candidat.e.s irrecevables	Suite au traitement des candidatures à chaque phase
Liste d'attente : informer que la candidature sera étudiée à la phase suivante	Candidat.e.s attribué.e.s à un établissement de la phase suivante ou non pré-sélectionné.e.s	
Acceptation en formation	Candidat.e.s testé.e.s et accepté.e.s	
Non acceptation en formation : proposer des pistes de réorientation	Candidat.e.s testé.e.s mais non accepté.e.s	Après la sélection des établissements à chaque phase
Désistement : informer de la suppression des listes	Candidat.e.s qui ont communiqué qu'ils.elles se désistaient	

2 Bilan du traitement des candidatures



Candidatures irrecevables

144 ont été déclarées irrecevables, dont la moitié (72) pour cause de résidence hors de France, un tiers (45) pour cause de niveau inférieur au baccalauréat, 27 en raison d'un niveau de français trop élevé (C2 / Francophone) et 1 parce que le candidat a déclaré avoir été au lycée et obtenu son baccalauréat en France. Cela représente 7,67% du total des candidatures reçues : ce faible taux montre que les **conditions d'admission en DU Passerelle ont été globalement bien comprises** par les candidat.e.s.



Affectations aux vœux

281 candidat.e.s ont formulé des vœux qui ne correspondaient pas à leur profil et ont été ré-assigné.e.s manuellement. Cela représente 16% du total. Les candidat.e.s ont donc **plutôt bien compris les spécificités des établissements** et formulé au moins un vœu pertinent.



Convocations

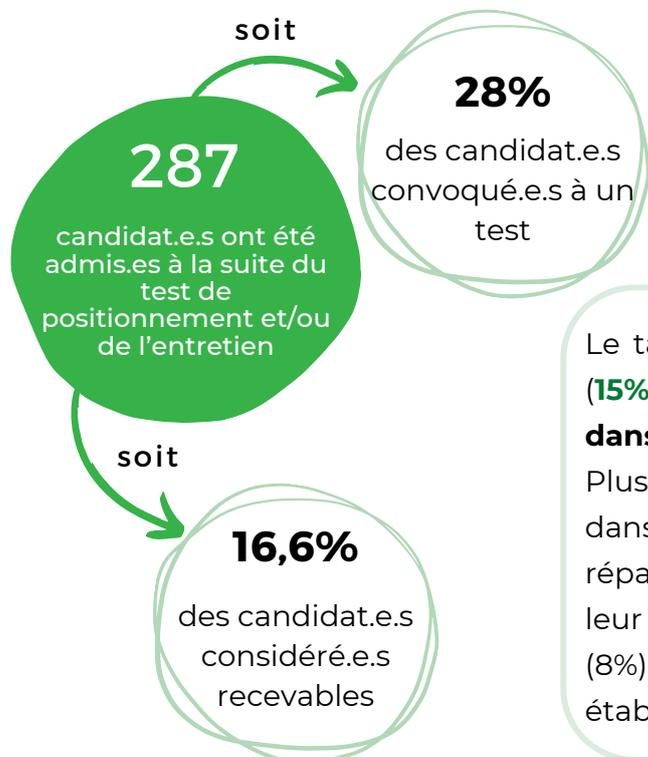


Parmi les **1732** candidatures considérées recevables, **917** n'ont été convoquées à aucun test de positionnement. Dans 60 à 70% des cas, ces **non-convocations étaient dues au manque de places en test** dans les établissements.

Au total, **815** candidat.e.s ont été convoqué.e.s. C'est en phase 2 que le plus de candidat.e.s ont été convoqué.e.s (497). La part des candidat.e.s convoqué.e.s est nettement plus élevée en phase 1 (79%) qu'en phases 2 (37%) et 3 (19%).

Le faible taux de convocation en phase 3 s'explique par le fait qu'un seul établissement y participait.

L'écart entre les phases 1 et 2 est, lui, le fait du nombre de candidatures 2 fois plus élevé. En effet, tous.les candidat.e.s de la phase 1 non-accepté.e.s en formation ont été ré-assigné.e.s à un établissement en phase 2 pour un nombre de places disponibles à peine plus important que celles en phase 1.



Taux d'acceptation



Le taux d'admission en DU Passerelle est donc peu élevé (15%). Il démontre **l'insuffisance de l'offre de formation dans la région francilienne par rapport à la demande.**

Plus de la moitié (57%) des candidat.e.s ont été accepté.e.s dans l'établissement correspondant à leur vœu 1. Le reste se répartit équitablement entre les candidat.e.s accepté.e.s à leur vœu 2 (14%), les candidat.e.s accepté.e.s à leurs vœux 3 (8%) et 4 (4%) et les candidat.e.s accepté.e.s dans un établissement ne figurant pas dans leur liste de vœux (17%).



Taux de refus

528 candidat.e.s convoqué.e.s en test n'ont pas été accepté.e.s

Raisons des non-acceptations	Phase 1	Phase 2	Phase 3
Pas de réponse	28%	28%	41%
Niveau de langue	28%	34%	18%
Désistement	12%	4%	32%

L'**absence de réponse** peut s'expliquer par un changement de disponibilité, de l'accès et/ou la maîtrise des outils numériques (certains emails ont fini dans les spams), ou de l'incompréhension de la procédure.

Le **niveau de langue** constitue le second motif de refus d'une candidature. En phase 2, où il atteint 34%, il donne une nouvelle preuve du caractère particulièrement sélectif de cette phase, notamment pour les candidat.e.s testé.e.s à des niveaux pour lesquels il restait beaucoup de candidat.e.s pour peu de places en formation Passerelle.

Le **désistement** de candidat.e.s après convocation n'a concerné qu'une minorité de candidat.e.s lors des deux premières phases. Si ce taux grimpe à 34% pour la phase 3, c'est surtout pour des raisons de calendrier. Certain.e.s candidat.e.s peuvent avoir déposé leur candidature en DU Passerelle en septembre tout en étant dans l'attente de la réponse d'une autre formation à la même période.



Désistements après acceptation

Pour la majorité (16), la cause du désistement est l'acceptation dans une autre formation. Il s'agit donc de candidat.e.s de niveau plutôt avancé en français (B2 acquis ou en cours d'acquisition), avec une connaissance suffisante de l'offre de formation académique et/ou professionnelle pour envisager plusieurs possibilités. Le très petit nombre de désistements pour d'autres raisons (non réponse, domicile trop éloigné, renoncement car niveau trop élevé) montre la **réelle motivation des candidat.e.s sélectionné.e.s** à intégrer un DU Passerelle.

20

candidat.e.s se sont désisté.e.s après avoir été accepté.e.s

3 Limites et perspectives

Cette première année test a permis d'identifier les limites du formulaire et de la procédure. Cette expérimentation a mis en lumière quelques limites que le MEnS et les établissements se sont efforcés de résoudre pour 2024-2025.

Le **formulaire** : il a été difficile d'évaluer les dossiers des candidat.e.s qui, en dépit d'avoir déclaré un niveau B1 ou B2, ont rédigé leurs textes en anglais, malgré la consigne. La lecture des candidatures n'a pas pu permettre d'attester le niveau déclaré par le.la candidat.e avec le niveau dont devait témoigner sa production écrite (premier filtre souvent utilisé par les responsables de formation).

La **procédure** : le système de phases, pas toujours bien compris des candidat.e.s, a allongé les temps de traitement et donc les temps d'attente des étudiant.e.s. La nécessaire coordination avec les trois établissements franciliens ayant choisi de conserver leur propre procédure de candidature a été une difficulté supplémentaire en raison de doublon d'acceptation.

La **coordination entre établissements du projet** : après avoir testé le niveau de langue des candidat.e.s en phase de présélection, peu d'entre eux indiquaient les résultats d'évaluation dans la case commentaire prévue (par manque d'habitude de coordination avec d'autres établissements) . Ainsi, le refus d'un.e candidat.e pour niveau de français, sans précision, ne permettait pas de proposer rapidement le dossier pour un autre établissement avec le niveau de français requis adéquat.

4 Équipes mobilisées et coûts du projet

Mobilisation sur la procédure

Avant ce projet de coordination, les établissements franciliens partageaient sur un tableau excel commun les noms et prénoms des candidat.e.s sélectionné.e.s pour leur formation. Pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment, ce système est apparu obsolète.

L'ensemble de la procédure - de sa modélisation à son exécution - a demandé un **travail conséquent** afin de réunir l'ensemble des acteur.ices concerné.e.s, leurs informations et gérer le flux des candidatures durant les mois du projet.

Nous estimons le coût total (RH et abonnement à Airtable) de ce projet à environ 22 000€.
Nous remercions toutes les parties prenantes de ce projet !

L'équipe du **MEnS** a été mobilisée à la hauteur de **36%** d'un équivalent temps plein (ETP) (soit environ **578h** de travail) à l'année sur les tâches suivantes :

- Recherches et évaluation des besoins ;
- Préparation de la procédure ;
- Rédaction des différents documents ;
- Gestion de la hotline ;
- Gestion des candidatures.

Le MEnS a reçu, pour la traduction des besoins sur la plateforme Airtable et la résolution des problèmes et bugs pendant la procédure, l'aide de :

- **Firmin Landré** (chargé de mission orientation et développement du Programme Etudiants Réfugiés de l'Ecole des Ponts ParisTech) à hauteur de **3%** d'un ETP annuel (49h).
- **Nour Allazkani** (co-fondateur et chef de projet à Réfugiés.Info) en tant que bénévole à hauteur de **2%** d'un ETP (34h) .



Sorbonne Université a mobilisé des personnels à hauteur de 3% d'un ETP (46h) pour aider aux tâches de traitement des candidatures.



L'association UniR a contribué à hauteur de 4,5% d'un ETP (68h) pour participer à la hotline, effectuer la vérification des candidatures inéligibles et accompagner les candidat.e.s à remplir le formulaire.

L'accompagnement des candidat.e.s



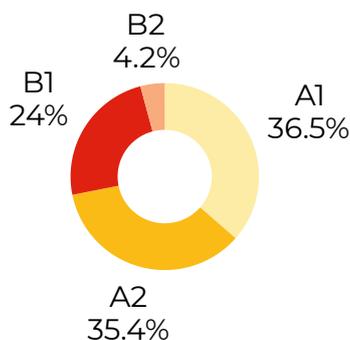
Pour l'accompagnement des candidat.e.s dans leur candidature, **UniR a mobilisé l'entièreté du pôle accompagnement** (2 ETP et 2 volontaires en service civique) pendant les périodes d'ouverture du formulaire (640 heures d'accompagnement).

Pour que les candidat.e.s puissent accéder aux informations, l'association a déployé des dispositifs de communication (publications et stories sur les réseaux sociaux, newsletter, email à la base données soit 2600 personnes,).

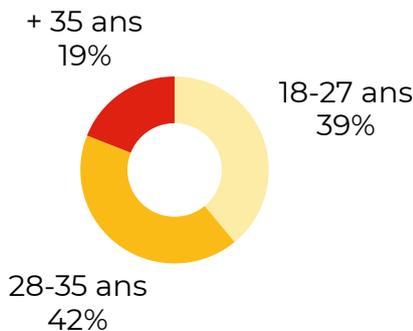
Concernant l'accompagnement réalisé, l'association UniR a établi les statistiques suivantes :

i **447 personnes** accompagnées ont réalisé au moins une candidature, dont **45% de femmes**

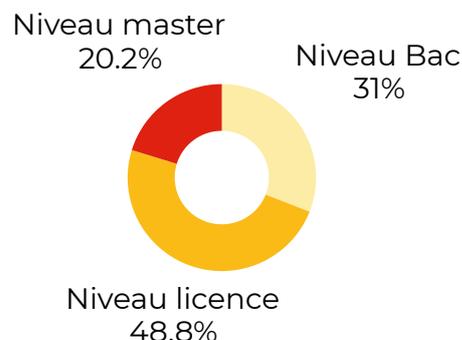
Niveau de français



Âge



Niveau d'étude



UniR rapporte que les candidat.e.s ont eu des **difficultés de compréhension** de certaines questions du formulaire (niveau de français, hiérarchisation des vœux, projet professionnel vs académique) et sur la procédure en elle-même (étapes après le remplissage du formulaire, différents messages de différents émetteurs, réattribution à des universités non choisies). Plus généralement, il semble que les candidat.e.s se sont attendu.e.s à ce que chaque université de leurs vœux étudie leur dossier, au lieu d'une seule université.

Enfin, les **longues périodes d'attente entre le dépôt de la candidature et les réponses** a été un générateur d'angoisse pour tou.te.s les candidat.e.s.



5 La parole aux établissements

Tous ces commentaires ont été intégrés pour améliorer la procédure en 2ème année.



Avantage

Cohérence des profils des étudiants à l'offre de l'université, ce qui était difficilement le cas avant la procédure. Cela nous permet de les accompagner efficacement cette année. Nous avons pu échanger directement avec d'autres responsables de DUP pour des orientations plus fines : **la centralisation ne bloque pas la souplesse.**

À améliorer



Des candidat.e.s reçu.e.s en entretien n'avait **pas le niveau annoncé** dans leur candidature, peut être dû à une confusion *j'ai le niveau A2/je veux étudier le niveau A2* ou une méconnaissance de leur niveau réel. Nous avons eu plus de candidat.e.s ayant confirmé leur présence mais qui ne se sont pas présenté.e.s le jour du test que les années précédentes.

Avantage

Réactivité des candidat.e.s, très **peu de désistements** et analyse rapide et facilité des candidatures (dans un même fichier Excel). L'existence d'une seconde phase a permis de combler facilement les places non pourvues à l'issue de la première phase.

À améliorer

Dauphine | PSL*

En entretien, des candidat.e.s n'ont pas forcément conscience de ce à quoi ils ont postulé. Il y a un travail à faire pour **mieux expliquer la procédure** et le but des DU Passerelle.

À améliorer

SORBONNE
PARIS NORD

Il est difficile de procéder à une sélection à partir de **colonnes Excel** seules qui peuvent paraître **déshumanisantes** pour certains.

À améliorer

université
PARIS-SACLAY

Délai parfois long entre le moment où le candidat dépose sa candidature et la réception des 1ères notifications (notamment en phase 2).

À améliorer

Université
Paris Nanterre

Le niveau de français indiqué par les autres universités ne correspondait pas toujours au niveau que nous évaluons.

Avantage

Les **commentaires** laissés par les établissements ayant précédemment testé des candidat.e.s ont été très **utiles** et nous ont fait gagner du temps (bien que certains commentaires sur le niveau linguistique d'un.e candidat.e étaient parfois flous ou difficiles à interpréter).

Avantage

Nous avons eu **moins de mails** à traiter grâce à la hotline et les notifications automatiques : c'est rassurant de savoir que les candidat.e.s auront une réponse d'un interlocuteur.ice.

6 Conclusion

Cette coordination territoriale francilienne a initié une première réflexion sur les procédures de candidatures en DUP. Cette dynamique a été l'espace de réflexions pour adapter nos procédures aux besoins des étudiant.e.s exilé.e.s.

Les retours des partenaires universitaires et associatifs permettent de constater :

- Une facilitation de la gestion des candidatures pour les établissements
- Une meilleure lisibilité de la procédure de candidature pour les étudiant.e.s exilé.e.s
- Une cohérence entre les profils des étudiant.e.s (projet, lieu d'habitation) et leurs établissements

Si certains points comme la communication auprès des candidat.e.s, peuvent être améliorés, le projet présente plusieurs limites. La plus visible est le taux d'acceptation de seulement 15% en DUP en IdF, dénotant d'un problème plus général de forte tension pour l'accès à ces dispositifs.

Ces réflexions offrent des bases solides afin de poursuivre et améliorer cette démarche collective pour 2024-2025.